



DELIBÉRATIONS N°35

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

DEL 2024.04.10/35

Le **mercredi 10 avril 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**BAUX ET
CONVENTIONS**

Objet :

**Local sis 11 rue du
Temple - Bail /
Holding ALLEGRINI**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, André MARTIN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Christian JULLIEN, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 04/04/2024

Affichage: 04/04/2024

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Maryse XAUSA-FRANÇOIS
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, Renaud PONS, Maud GADÉ, Lou AFRICAIN, Aurore MARCHAND, Gabriel LÉON

Absents :

Catherine VALDENNAIRE, Sandrine CORDIER, Max DUEZ

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment ses articles L. 2111-1, L. 3111-1, L. 2141-1, L. 3211-14, L. 3221-1 et R. 3221-6 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2241-1, R. 2241-1 et R. 2241-2 ;
- VU** la délibération n°2023.02.08/18 concernant la cession et le déclassement de l'ancienne Bibliothèque « Aristide Albert ».
- CONSIDERANT** que la requalification de l'ancienne bibliothèque municipale « Aristide ALBERT », située au 63 Grande Rue, en vue de la réhabiliter en hôtel quatre étoiles a fait l'objet d'une demande de permis de construire et que la future livraison de cet établissement nécessite la mise en œuvre des conditions suspensives inscrites dans le compromis de vente signé en date du 22 septembre 2023 notamment concernant la location d'un local appartenant à la Ville sis 11 rue du Temple ;
- CONSIDERANT** que la ville de Briançon est propriétaire d'un local commercial sis 11 rue du temple parcelle AP n° 211 qu'elle souhaite mettre à disposition sous forme de bail commercial au propriétaire du futur hôtel moyennant un loyer mensuel de 50 € par mois. Ce local servira de local à vélo pour l'exploitation de l'hôtel ;
- CONSIDERANT** l'éloignement et le mauvais état de ce local, si l'acquéreur trouve un local plus adapté à son besoin avant le 30/09/2024, la présente délibération ne produira plus ses effets ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales », réunie le 08/04/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser la conclusion d'un bail commercial conclu sur le local sis 11 rue du Temple moyennant un loyer mensuel de 50 € par mois ;
- De préciser que la présente délibération ne produira plus d'effets si l'acquéreur trouve un local plus adapté à son besoin avant le 30/09/2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_35-DE
Reçu le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024

POUR : 26

CONTRE : 4 (F.DAERDEN, A.MARCHAND, A.POYAU, G.LÉON)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

BAUX ET CONVENTIONS DEL 2024.04.10/35

PUBLIÉE LE : **15 AVR. 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

